



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

Séance du 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : M. Pascal SIMON (Maire), M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, M. Yvonnick BESNARD, Mme Marie-Annick CHARTIER, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON, Mme Marylène HARDY

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christelle LONCLE (pouvoir à M. Raoul LE PIVERT), M. David PETIT-PHAR (pouvoir à M. Yvonnick BESNARD)

**ABSENTS** : M. Rémy HERVE, M. Eric LALLE, M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Anne-Marie BEAUFEU

-----  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de la convocation : 19 avril 2017  
Date de la publication : 28 avril 2017

*En préambule, Monsieur le Maire souhaite revenir sur les résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles. Saint-Guinoux est la commune qui comptabilise le plus grand nombre de voix pour le Front National sur le territoire du Pays de Saint-Malo. M. le Maire s'interroge sur la responsabilité de l'élu dans ce résultat. Il est important de comprendre pourquoi cette dérive, alors que Saint-Guinoux est historiquement une commune plutôt centriste. Il rappelle que l'école est classée en Réseau d'Education Prioritaire, classement qui n'est pas un hasard compte tenu de la détresse sociale et du taux de chômage important dans la commune. Il convient de s'interroger sur les phénomènes de souffrance, d'isolement des administrés qui ne croient plus dans les systèmes proposés et veulent « autre chose ».*

*Dans ce contexte, la notion de bien vivre-ensemble prônée par l'équipe municipale depuis le début du mandat prend tout son sens. Il importe aux élus locaux de ramener les habitants dans une pensée collective, de valoriser le dialogue et l'ouverture. Le développement de projets culturels est un des exemples d'actions favorisant l'ouverture et la curiosité sur le monde qui nous entoure. Cet engagement doit également reposer sur le développement des transports pour favoriser la mobilité des habitants et lutter ainsi contre l'enclavement. L'équipe municipale s'engage enfin à poursuivre le développement des services dans la commune.*

*Monsieur Yvonnick BESNARD conclut ce débat par une note positive en rappelant l'excellent taux de participation de près de 87%.*

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Anne-Marie BEAUFEU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 à l'unanimité.

---

➤ **AMENAGEMENT DU PARC- CREATION D'UNE VOLIERE ET D'UN LOCAL DE CREATION ARTISTIQUE – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que le projet du parc phyto restauré inclut une volière. Cependant, cette dernière n'a pas été intégrée au marché initial.

Par ailleurs, il a été décidé d'intégrer au sein du parc un espace dédié à la création des artistes, qui sera mis à disposition des sculpteurs pour leur permettre une réalisation sur place de leurs œuvres.

Monsieur le Maire présente alors le devis proposé par l'entreprise LEQUERTIER pour la création de la volière et d'un local pour les artistes, pour un montant de 25 009.35 € HT.

Il présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel de ces deux projets additionnels Guinoux :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de construction d'une volière et d'un local pour les artistes	25 009.35 €	Fonds de soutien à l'investissement local (40 %)	10 007.48 €
		Réserve parlementaire	10 000.00 €
		Fonds propres	5 001.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 009.35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 009.35 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les projets de construction d'une volière et d'un local de création pour les artistes au sein du parc phyto restauré de Saint-Guinoux.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire.
- SOLLICITE une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.
- SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Louis TOURENNE, sénateur d'Ille-et-Vilaine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

➤ **PROGRAMME VOIRIE 2017 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le programme voirie pour l'année 2017 porte sur la rénovation de la rue des tulipes.

Il présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel de ce programme voirie pour l'année 2017 :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	12 820.00 €	Fonds de soutien à l'investissement local (80 %)	10 256.00 €
		Fonds propres	2 564.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 820.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 820.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le programme voirie pour l'année 2017 portant sur la réfection de la rue des tulipes.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire.
- SOLLICITE une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

### ➤ **RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE – PHASE 1: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Annule et remplace les délibérations n°2016.81 du 22 décembre 2016 et n°2017.03 du 20 janvier 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de l'école maternelle.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	10 089.00 €	DETR (hypothèse 40 %)	50 713.20 €
Travaux	112 100.00 €	Fonds de soutien à l'investissement local	10 056.50 €
Mission BCT	2 619.00 €	Fonds de concours	30 656.70 €
Mission SPS	1 395.00 €	Réserve parlementaire	10 000.00 €
Diagnostic Amiante	580.00 €	Fonds propres	25 356.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 783.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 783.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de rénovation de l'école maternelle.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire.
- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.
- SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. le Sénateur Dominique DE LEGGE.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

## ➤ REALISATION D'UN PRET POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin de financer les opérations d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Maire présente l'offre du Crédit Agricole, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 2.09 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : à échéances constantes
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : 200 €
- Total des intérêts payés à la dernière échéance : 45 218.15 €
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance contre paiement d'une indemnité sur le capital remboursé par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit agricole.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit agricole. Monsieur le Maire est également habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## ➤ RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie arrivant à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit agricole. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :
  - Objet : ligne de trésorerie
  - Montant : 150 000 €
  - Durée : 1 an
  - Taux d'intérêt annuel variable : 1.67 % à ce jour, soit Euribor 3 mois moyenné majoré de 1.90% et flooré à 0%
  - Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
  - Frais de dossier : 300 €
  - Commission d'engagement : 0.10% du montant
- S'ENGAGE pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Crédit agricole.

## ➤ TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL 2017

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal fixe chaque année les tarifs pour les différents services municipaux. Il convient de fixer les nouveaux tarifs du camping municipal pour l'année 2017, avant son ouverture le 8 juillet prochain.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'année 2016, et propose de ne pas les modifier pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de maintenir les tarifs du camping pour l'année 2017, de la manière suivante :

DESIGNATION	TARIFS 2017
Forfait journalier par emplacement	9 € (1 personne) 14 € (2 personnes)
Forfait journalier électricité	3.50 €
Enfants de moins de 3 ans	GRATUIT
Enfants de 3 à 10 ans	2 €/jour
Enfants de plus de 10 ans ou adulte supplémentaire	3 €/jour
Automobile supplémentaire	1 €/jour
Animal	1.50 €/jour
Garage mort	3 €
Tarif fidélité	Réduction de 10% du tarif emplacement journalier pour les séjours de plus de 14 nuitées consécutives
Tarif semaine	Réduction de 10% du tarif emplacement journalier pour les séjours avec une arrivée le lundi et un départ au plus tard le vendredi de la même semaine

## ➤ DETERMINATION DU COUT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE – ANNEE 2016

Vu l'article L212-4 du Code de l'Education qui dispose que « la commune a la charge des écoles publiques »,

Vu l'article L212-5 du Code de l'Education qui établit la liste des dépenses obligatoires de la commune en matière d'enseignement public,

Vu le nombre d'élèves présents à l'école publique à la rentrée scolaire 2016-2017 qui s'élève à 69 en maternelle et 71 en élémentaire,

Vu l'ensemble des dépenses et des charges de l'école publique pour l'année 2016 réparties de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	Maternelle 2016	Elémentaire 2016
entretien des locaux liés aux activités d'enseignement	11 338.90 €	11 338.90 €
dépenses de fonctionnement des locaux	9 307.00 €	9 307.00 €
entretien et remplacement du mobilier scolaire	295.56 €	1 432.59 €
location et maintenance du matériel informatique	0 €	1 237.08 €
fournitures scolaires et dépenses pédagogiques et administratives	5 708.56 €	5 708.56 €
rémunération des agents de service des écoles maternelles	49 508.17 €	0 €
rémunération des agents extérieurs chargés d'assister les enseignants	0 €	0 €
quote-part des services généraux de l'administration communale	2 415.43 €	2 415.43 €

coût des transports pour les activités scolaires	1 166.94 €	2 193.25 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>79 945.01 €</b>	<b>33 837.26 €</b>
<b>Nombre d'élèves années scolaire 2016-2017</b>	<b>61</b>	<b>75</b>
<b>COUT MOYEN PAR ELEVE</b>	<b>1 310.57 €</b>	<b>451.16 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2016 à 1 310.57 € pour un élève de maternelle, et 451.16 € pour un élève d'élémentaire.

### ➤ BUDGET COMMUNE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Budget 2017 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour : d'une part, intégrer les remboursements d'échéances du prêt nouvellement contracté ; d'autre part, pour régler des dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget initial, à savoir achat de panneaux de signalisation, achat et pose de blocs de secours dans la nouvelle classe, ainsi que pour pouvoir réaliser le programme voirie 2017 de la commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2017 de la Commune suivante :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Compte 1641 – Emprunts	+ 4 051.01 €	
Opération 105 – Parking école – Compte 2152 Installations de voirie	- 4 051.01 €	
Opération 69 – Achat de terrains – Compte 2112 – Terrains de voirie	- 10 000.00 €	
Opération 106 – Programme voirie – Compte 2151 – Réseaux de voirie	+ 10 000.00 €	
Opération 106 – Programme voirie - Compte 2152 – Installations de voirie	+ 644.00 €	
Opération 36 – Bâtiments communaux - Compte 21312 – Bâtiments scolaires	+ 824.00 €	
Opération 32 – Matériel pour employés communaux – Compte 2132 – Matériel roulant	- 861.00 €	
Opération 32 – Matériel pour employés communaux - Compte 21578 – Matériel et outillage de voirie	- 607.00 €	
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Compte 6226 - Honoraires	- 2 280.00 €	
Compte 66111 – Intérêts d'emprunts	+ 2 080.00 €	
Compte 6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôt	+ 200.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de voter la décision modificative présentée ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

## ➤ COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

### Dans le cadre des marchés publics :

Monsieur le Maire est habilité à prendre toute décision concernant l'attribution et la signature des marchés à procédure adaptée, par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2014.27 du 7 avril 2014.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation. La liste ci-dessous récapitule les marchés signés depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Signature d'un devis pour l'acquisition d'une tondeuse et d'un souffleur avec l'entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE, pour un montant de 1 328.17 € HT, soit 1 593.80 € TTC.
- Signature d'un devis pour l'achat de panneaux de signalisation avec l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant de 536.11 € HT, soit 643.33 € TTC.
- Signature d'un devis pour le remplacement de bornes électriques au camping municipal avec l'entreprise GUILCHER, pour un montant de 570.56 € HT, soit 684.00 € TTC.
- Signature d'un devis pour la réalisation d'une grille à l'extérieur du centre d'animation avec l'entreprise TSL Mathieu Loncle, pour un montant de 561.00 € HT, soit 673.20 € TTC.
- Signature d'un devis pour l'achat et la pose de blocs de secours dans la 7<sup>e</sup> classe de l'école avec l'entreprise GUILCHER, pour un montant de 686.40 € HT, soit 823.68 € TTC.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

### **1) Parking école**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue actuellement un terrain à la famille BAILBLE pour mettre à disposition des habitants un parking provisoire aux abords de l'école. La location arrivant bientôt à son terme et faute de solutions alternatives pour le moment, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a proposé à la famille BAILBLE d'échanger ce terrain contre un autre terrain appartenant à la commune, d'une surface bien plus importante et de bonne qualité agricole. Il a cependant reçu il y a quelques jours un courrier des propriétaires refusant cette proposition, ce qu'il regrette vivement. Il indique qu'il prendra les mesures nécessaires pour pouvoir malgré tout bénéficier de ce terrain, dans l'intérêt général et pour la sécurité des enfants de la commune.

### **2) Bien sans maître**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Crublé est acquéreur du bien sans maître, dont la commune est aujourd'hui propriétaire, pour un tarif de 15 €/m<sup>2</sup>. La commune prendra en charge la moitié du coût du bornage.

### **3) Contentieux avec M. Collin (suite)**

Les conseillers municipaux ont reçu un nouveau courrier à leur domicile de la part de M. Collin relatif au contentieux d'urbanisme. Monsieur le Maire indique qu'il ne répondra pas, mais transmettra ce courrier à l'avocat en charge du dossier.

### **4) Bilan financier du camping municipal**

Monsieur le Maire présente le bilan financier du camping pour l'année 2016. Près de 500 nuitées ont été comptabilisées. Les dépenses représentent un montant de 5 132.10 €, les recettes un montant de 4 899.95 €. Ce bilan est donc quasiment à l'équilibre. Madame Marie-Annick CHARTIER souhaite féliciter Madame Anne-Marie BEAUFEU pour son investissement chaque année au camping.

### **5) Aménagement du parc : subvention européenne LEADER**

Monsieur le Maire indique qu'il a présenté le projet du parc le 25 avril dernier devant une Commission d'attribution des subventions européennes (LEADER), qui regroupait une vingtaine d'élus. Le projet a

été particulièrement bien reçu devant les membres de la commission. La réponse concernant l'attribution ou non de la subvention sera donnée d'ici 1 mois.

#### **6) Communication sur le parc**

Monsieur le Maire annonce qu'une conférence de presse aura lieu le samedi 20 mai 2017. Les affiches sont désormais terminées et les dépliants sont en cours de réalisation. Monsieur le Maire tient à remercier, au nom de l'ensemble du conseil municipal, Christel LE PIVERT pour la qualité du travail effectué, à titre bénévole, et son investissement tout particulier sur ce dossier qui n'aurait pas pu avancer sans son aide.

#### **7) Projet de création d'une base de canoë-kayak sur le canal des Allemands**

M. Jean-Luc DUPUY a rencontré des élus des communes concernées qui sont intéressés par le projet. Il recherche une personne de la société civile volontaire pour porter ce projet aux côtés des élus.

#### **8) Sécurité incendie à l'école et au centre d'animation**

Monsieur le Maire a reçu le rapport final du bureau de contrôle pour le centre d'animation, dans lequel est donné un avis défavorable pour les questions de sécurité. Il sera demandé à l'architecte de faire intervenir une entreprise spécialisée dans la pose d'alarmes.

#### **9) Problème d'éclairage au centre d'animation**

Monsieur Jean-Luc DUPUY indique que malgré une intervention auprès de l'architecte, le problème d'éclairage au centre d'animation (hall et éclairage extérieur) n'est toujours pas réglé. Monsieur le Maire demande qu'un courrier soit envoyé au cabinet d'architecte.

#### **10) Respect de l'environnement et du parc**

Monsieur le Maire annonce qu'il va étudier les possibilités de verbalisation des personnes qui ne respectent pas le mobilier urbain, les espaces verts, notamment le parc, afin de prévenir toute dégradation éventuelle.

#### **11) Circulation routière**

Monsieur Raoul LE PIVERT constate que la vitesse des automobilistes en sortie de bourg, notamment en sortie au niveau de La Toisse, est très excessive. M. Jean-Luc DUPUY constate qu'il en est de même pour la sortie de bourg par la rue de la source. M. Gilles GUYON rappelle de son côté les problèmes de circulation rue des cèdres. Monsieur le Maire répond qu'il souhaite travailler sur la mise en place d'un plan de circulation dans le bourg.

M. Yvonnick BESNARD indique pour sa part avoir déjà constaté l'efficacité du nouvel aménagement (pose de ralentisseurs) au niveau du Bois Hinault pour réduire la vitesse des automobilistes.

#### **12) Téléphonie**

Monsieur Yvonnick BESNARD annonce avoir rencontré SFR et Orange pour renégocier les contrats de téléphonie. M. le Maire remercie M. BESNARD pour le temps consacré à ce dossier, qui permet à la commune de réaliser une économie importante.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que Saint-Guinoux est toujours en zone blanche. Il souhaiterait relancer une réflexion sur la pose d'une antenne-relais dans la commune.

#### **13) Braderie du 1<sup>er</sup> mai**

Monsieur ne pourra être présent pour des raisons familiales. MM Jean-Luc DUPUY et Raoul LE PIVERT seront présents sur site toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la manifestation. Une réunion avec la Gendarmerie pour faire un point sur la sécurité est prévue dès 10h30 en mairie.

*Fin de la séance à 21h20*

Le Maire,

Pascal SIMON